

STOKOMANI
Société par actions simplifiée au capital de 25.000.000 d'euros
Siège social : 33 rue des Vanesses, Immeuble Emerson - 93420 Villepinte
317 780 062 RCS Bobigny
(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

(Relatif à l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et à l'affectation du résultat)

*
* *

(...)

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître une perte de 41.047.459 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

(...)

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 est une perte de 41.047.459 euros et décide de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » lequel est ainsi porté d'un montant de (36.629.906) euros à (77.677.365) euros.

(...)

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix pour effectuer toutes formalités requises par la loi en conséquence des décisions qui précèdent.

* *
*

Le présent extrait de procès-verbal est signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>.

Signé par :

A30D54DB45E04E3...

Certifié conforme par le Président
La société THIPEE
représentée par Monsieur Philippe Thirache

Bilan Actif

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 10/04/26

STOKOMANI

Devise d'édition

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	62 128	62 128		
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	22 986 987	17 420 512	5 566 475	4 970 900
Fonds commercial	3 627 341		3 627 341	3 627 341
Autres immobilisations incorporelles	323 096	314 008	9 088	13 638
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	26 999 552	17 796 649	9 202 903	8 611 879
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	86 427 857	60 208 163	26 219 694	31 364 054
Installations techniques, matériel et outillage industriel	43 066 543	37 768 347	5 298 196	10 018 751
Autres immobilisations corporelles	60 040 103	51 729 741	8 310 362	12 243 841
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	735 187		735 187	1 610 021
TOTAL immobilisations corporelles :	190 269 690	149 706 252	40 563 438	55 236 666
Immobilisations financières				
Participations	60 085		60 085	60 085
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 671 019		5 671 019	4 365 875
TOTAL immobilisations financières :	5 731 104		5 731 104	4 425 960
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	223 000 346	167 502 901	55 497 445	68 274 505
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 153 848		1 153 848	1 198 669
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises	134 682 767	2 945 628	131 737 139	112 380 660
TOTAL stocks et en-cours :	135 836 615	2 945 628	132 890 986	113 579 329
Avances et acomptes versés sur commandes	193 300		193 300	661 882
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 919 177	1 510	1 917 667	1 296 870
Autres créances	9 924 244		9 924 244	9 428 778
Charges constatées d'avance	14 651 439		14 651 439	17 609 377
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	26 494 859	1 510	26 493 350	28 335 026
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	18 739 762		18 739 762	56 071 024
TOTAL valeurs mobilières de placement :	18 739 762		18 739 762	56 071 024
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	181 264 536	2 947 138	178 317 398	198 647 261
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	38		38	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	404 264 920	170 450 039	233 814 881	266 921 766

Bilan Passif

STOKOMANI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 10/04/26
Devise d'édition

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital dont versé	25 000 000	25 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	119 376	119 376
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	2 500 000	2 500 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	82 285 399	82 285 399
Report à nouveau	(36 629 905)	(6 233 726)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(41 047 459)	(30 396 180)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	32 227 411	73 274 870
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques	4 735 701	2 723 185
Provisions pour charges	10 401 627	
TOTAL PROVISIONS (II)	15 137 328	2 723 185
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 100	33 996
Emprunts et dettes financières diverses (2)	67 621 667	77 580 286
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 147 190	64 911 339
Dettes fiscales et sociales	30 719 880	32 805 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 258 405	1 727 027
Autres dettes	13 539 375	13 541 632
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III) (1)	185 321 617	190 600 093
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	1 128 526	323 618
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	233 814 881	266 921 766

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

STOKOMANI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 10/04/26
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	589 057 787		589 057 787	607 239 065
Production vendue	2 339 317		2 339 317	2 215 167
Montant net du chiffre d'affaires	591 397 105		591 397 105	609 454 232
Production stockée				
Production immobilisée			1 619 100	2 522 155
Subventions				
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions			2 438 029	14 477 787
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			723 932	
Autres produits			1 149 703	316 659
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			597 327 868	626 770 833

Achats de marchandises	344 263 078	312 255 142
Variation de stock	(18 942 212)	25 831 019
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(74 115)	121 722
Variation de stock	44 822	(83 463)
Autres achats et charges externes (1)	127 787 953	141 174 335
Impôts, taxes et versements assimilés	13 879 183	13 444 779
Salaires	88 848 472	91 012 195
Cotisations sociales	27 193 439	27 308 248
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	19 464 194	21 683 993
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	1 288 724	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		3 125 644
Dotations aux provisions	12 486 522	1 187 820
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	677 273	
Autres charges	963 016	517 784
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	617 880 349	637 579 218

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(20 552 481)	(10 808 386)
---	---------------------	---------------------

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

STOKOMANI

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 10/04/26
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(20 552 481)	(10 808 386)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	246 283 8 889 318	286 018 3 261 6 400 459
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	9 135 601	6 689 737
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	38 4 662 708 9 106 791	5 942 324 7 403 634
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	13 769 537	13 345 958
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(4 633 936)	(6 656 221)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	(25 186 417)	(17 464 607)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 006 209	11 078 658
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	17 105 179	24 319 826
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(16 098 969)	(13 241 168)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	(237 927)	(309 595)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	607 469 678	644 539 228
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	648 517 138	674 935 408
BÉNÉFICE OU PERTE	(41 047 459)	(30 396 180)

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice			
Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 671 019		5 671 019
Total actif immobilisé	5 671 019	-	5 671 019

Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	22 639		22 639
Autres créances clients	1 896 538	1 896 538	
Créances représentatives de titres prêtés			-
Personnel et comptes rattachés	303 768	303 768	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			-
Impôts sur les bénéfices			-
Taxe sur la valeur ajoutée	4 678 855	4 678 855	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	49 358	49 358	
Divers			-
Groupe et associés (2)	1 057 220	1 057 220	
Débiteurs divers	3 835 042	3 835 042	
Total actif circulant	11 843 420	11 820 781	22 639

Charges constatées d'avance	14 651 439	14 651 439	
-----------------------------	------------	------------	--

Total des créances	32 165 878	26 472 220	5 693 658
---------------------------	-------------------	-------------------	------------------

(2) Prêts et avances consentis aux associés

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

[illegible]

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

[illegible]

3.2 Bilan passif

3.2.1 Capital

Le capital est composé de 3 770 actions de 6 631.30 € de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	3 770	6 631,30 €
Mouvements	Néant	
Position fin de l'exercice	3 770	6 631,30 €

	31/12/2024	31/12/2025
Capitaux propres au début de l'exercice	73 274 870	
Distribution de dividendes		0
Résultat de l'exercice		- 41 047 459
Mouvements		-41 047 459
Position fin de l'exercice		32 227 411

3.2.2 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom HGZ
	Siège 12 Avenue Hoche - 75008 PARIS
	N° d'identification si entité française 814 765 574
	Lieu où les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues Siège social : 12 Avenue Hoche - 75008 PARIS

La méthode de consolidation retenue est l'intégration globale.

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Provision pour :	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litige social et client	1 764 953	1 074 129	352 031	986 382	1 500 669
Médaille du travail	398 283	120 044	38 000	0	480 327
Autres prov. Pour charges	90 000	624 107	90 000	0	624 107
Autres prov. Pour charges (CP Lois DDADUE)	323 149	0	5 836	155 739	161 574
Autres prov. Pour charges (Plan de transfo + Refinancement)	0	2 595 580	1 006 209	0	1 589 371
Autres prov. Pour charges (loyers Alata 1-2-3)	0	10 401 627	0	0	10 401 627
Prov. Pour amendes et pénalités	146 800	304 615	71 800	0	379 615
Pertes de change	0	38	0	0	38
Total	2 723 185	15 120 140	1 563 876	1 142 121	15 137 328

L'activité de Stokomani soumet la société à des risques pour litiges commerciaux, sociaux et fiscaux. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe est soumis à une obligation actuelle, résultant d'un événement passé, qu'il est probable que cela donnera lieu à une sortie de ressources pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions constituées repose sur l'appréciation faite par le management de Stokomani du niveau de risque au cas par cas et dépend de son appréciation du bien-fondé des réclamations, du stade de la procédure et des arguments de sa défense ; il convient de préciser que la survenance d'événements au cours d'une procédure peut conduire à tout moment à une réappréciation du risque. Ce montant de provision comptabilisé à la clôture de l'exercice reflète donc la meilleure estimation du management à cette date, de la sortie de ressources probable pour l'éteindre. En cas de paiement ou lorsque la sortie de ressources n'est plus probable, la provision fait l'objet d'une reprise (pour respectivement utilisation et non utilisation).

Stokomani ne fournit pas d'information sur les provisions comptabilisées s'il estime que leur fourniture est susceptible de lui causer un préjudice sérieux dans la résolution du sujet faisant l'objet de la provision.

Au 31 décembre 2025, Stokomani est en contentieux avec un prestataire externe qui argue d'un non-respect contractuel et réclame un dédommagement significatif. À cette même date, Stokomani juge qu'il n'est pas soumis à un risque avéré qui pourrait avoir un effet significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité, et n'a par conséquent pas enregistré de provision.

Les engagements locatifs futurs, jusqu'au terme des baux, afférents aux sites devenus non exploités du fait du redéploiement immobilier ont donné lieu à la constatation d'une provision au 31 décembre 2025. Le montant comptabilisé à ce titre s'élève à 10,4 m€ et est présenté au poste "Autres provisions pour charges".

3.2.4 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

La dette est portée par StokoHolding, en contrepartie de comptes-courants intragroupes.

3.2.5 Emprunts et dettes financières divers

Le compte courant avec StokoCorp s'élève à 33,6 M€ au 31 Décembre 2025.

Ce compte a été rémunéré au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles. Les intérêts comptabilisés sur l'ensemble de l'exercice se sont élevés à 1,7 M€.

Le compte courant avec StokoHolding s'élève à 1,6 M€.

Par ailleurs, le financement de 2022 ayant donné lieu à un transfert de la dette financière auprès des établissements de crédit de Stokomani SAS et Stokocorp vers StokoHolding, des comptes courants ont été mis en place entre la holding et ses deux filiales. Les taux d'intérêt appliqués aux compte-courants entre StokoHolding et Stokomani sont ceux de la dette senior souscrite par StokoHolding auxquels est appliquée une marge de 0.10 %.

Au 31.12.2025, les comptes courants se décomposent comme suit :

- Dette Senior de refinancement – TA : 1,02 M€
- Dette Senior de refinancement – TB : 23,3 M€
- Dette Crédit – RCF : 4,96 M€

3.2.6 Crédit-bail en cours

Néant.

3.2.7 Autres dettes

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Les effets à payer au 31/12/25 s'élèvent à 21 384 €.

Les charges à payer sont détaillées page suivante.

La société Stokomani dispose d'une enveloppe de financement reverse factoring. Son traitement comptable est un enregistrement en dette d'exploitation. Au 31 décembre 2025, le montant des dettes est de 12,9 M€.

Toutes les dettes liées aux opérations d'affacturage inversé sont à échéance inférieure à un an.

Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice				
Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
à un an maxi				
à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers	400		400	
Fournisseurs et comptes rattachés	72 147 190	72 147 190		
Personnel et comptes rattachés	9 888 976	9 888 976		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 162 772	8 162 772		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	7 932 580	7 932 580		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 735 551	4 735 551		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 258 405	1 258 405		
Groupe et associés (2)	67 621 267	67 621 267		
Autres dettes	13 539 375	13 539 375		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				-
Total des dettes	185 286 516	185 286 116	400	-

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

[illegible]



STOKOMANI

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'associé unique
STOKOMANI
33, rue des Vanesses
Immeuble Emerson
93420 Villepinte

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société STOKOMANI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,
Bâtiment Shake 612 rue de la Chaude Rivière 59000 Lille
Téléphone : +33 (0)3 20 12 49 00*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants de l'annexe aux comptes annuels :

- Sur la note 1 « Faits majeurs de l'exercice et postérieurs à la clôture » qui expose les éléments relatifs au contrat de crédits de la société mère de Stokomani, à savoir Stoko Holding et notamment les conditions de l'accord relatif à la renégociation des financements ayant permis d'arrêter les comptes de votre société en continuité d'exploitation.
- Sur la note « Changement de réglementation comptable » qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line and a horizontal line crossing it, with some additional strokes below the horizontal line.

Alexandre Decrand